

Paris, le 15 octobre 2023

Cher(e) collègue,

Veillez trouver ci-dessous le formulaire d'appel à cotisations à retourner impérativement avec votre cotisation pour renouveler votre adhésion à ICOM France en 2024. Ce document fait office de devis.

Nous vous rappelons que les montants des cotisations à ICOM France se composent d'une première part fixée annuellement par notre organisation internationale et reversée au secrétariat international de l'ICOM, et d'une seconde part conservée par ICOM France pour assurer ses missions et son fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous le montant de la cotisation, pour chaque catégorie d'adhésion institutionnelle.

Je vous demande de bien vouloir régler votre cotisation si possible avant la fin du premier trimestre 2024 et je vous prie de croire, cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le rapport moral 2022 du Comité national français de l'ICOM est accessible en ligne sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr>



Emilie Girard
Présidente

Montant des cotisations en 2024

Catégorie de membre	Cotisation	Nombre de cartes	Frais de port (facultatif)
Actif I (budget* <30 000 €)	355 €	3 cartes	Tarif appliqué pour toutes les catégories
Actif II (budget* entre 30 000 € et 100 000 €)	460 €	4 cartes	
Actif III (budget* entre 100 000 € et 1 000 000 €)	650 €	5 cartes	Au choix : - Lettre suivie : 5 euros - Lettre recommandée : 10 euros
Actif IV (budget* entre 1 000 000 € et 5 000 000 €)	800 €	6 cartes	
Actif V (budget* entre 5 000 000 € et 10 000 000 €)	1000 €	7 cartes	
Actif VI (budget* > 10 000 000 €)	1500 €	8 cartes	
De soutien (non-votants)	3000 €	8 cartes	

*budget de fonctionnement de l'institution (hors salaires).

Modalités de règlement

Règlement par chèque :

Chèque à établir à l'ordre d'ICOM FRANCE, à retourner avec le bordereau d'appel de cotisation.

Règlement sur facture par virement ou mandat administratif :

- Merci d'envoyer un bon de commande ou une lettre d'engagement du montant de votre adhésion institutionnelle sur lequel sont indiquées l'adresse de facturation (+ infos ChorusPro, si utilisation de cet outil) et l'adresse de livraison avec le nom du destinataire du courrier. Vous avez désormais la possibilité de choisir en envoi par courrier sécurisé : les frais de ports supplémentaires sont à ajouter au montant global de votre commande.
- Lors du règlement par mandat administratif, la référence du paiement doit impérativement comporter le numéro de notre facture (mémoire) ainsi que le nom de l'institution. À défaut, le délai de traitement est susceptible d'être fortement allongé.

Coordonnées bancaires :

LA BANQUE POSTALE

IBAN : FR53 2004 1000 0100 4831 5X02 009

BIC : PSSTFRPPPAR

N° SIRET : 383 586 120 00040

Code APE : 9499Z

Association loi 1901 non assujettie à la TVA (art. 293b du CGI)

REEMPLIR ET JOINDRE IMPÉRATIVEMENT CE FORMULAIRE À TOUT RÈGLEMENT

Nom de l'institution

Numéro ICOM :

Adresse postale :

COMITÉS INTERNATIONAUX AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE INSTITUTION SOIT AFFILIÉE EN TANT QUE MEMBRE VOTANT:

Comité international n°1 : Comité international n°2 :
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Mail :@..... Mail :@.....

Comité international n°3 :
Nom :
Prénom :
Mail :@.....

Directeur / directrice* de l'institution :

* Personne représentant l'institution lors des réunions administratives et des élections d'ICOM France.

Nom :
Prénom :
Titre / Fonction :
Tel. :
Mail :@.....

Gestionnaire de l'ICOM (si différent) :

Nom :
Prénom :
Titre / Fonction :
Tel. :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :,
déclare que l'institution remplit les conditions d'adhésion à l'ICOM pour 2024.

Signature :

Note : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour que vous puissiez recevoir les informations des services de l'ICOM. Les autres destinataires de données peuvent être des tiers. ICOM France s'engage à protéger les données personnelles et à respecter la vie privée conformément aux lois n°78_17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et n° 2018-493 du 20 juin 2018 qui permettent la mise en oeuvre concrète de la réglementation européenne de protection des données. Pour plus d'informations, merci de consulter l'information en ligne concernant le RGPD.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet : <https://www.icom-musees.fr/qui-nous-sommes/les-liens-avec-icom/comites-internationaux>

CI d'ICOM	
AVICOM	Comité international pour l'audiovisuel, les nouvelles technologies et les médias sociaux
CAMOC	Comité international sur les collections et activités des musées des villes
CECA	Comité international pour l'éducation et l'action culturelle
CIDOC	Comité international pour la documentation
CIMCIM	Comité international pour les musées et collections d'instruments de musique
CIMUSET	Comité international pour les musées et collections de sciences et techniques
CIPEG	Comité international pour l'égyptologie
COMCOL	Comité international pour le développement des collections
COSTUME	Comité international pour les musées et collections de costume, mode et textile
DEMHIST	Comité international pour les demeures historiques-musées
DRMC	Comité international pour les musées résilients aux catastrophes
GLASS	Comité international pour les musées et collections de verre
ICAMT	Comité international pour l'architecture et les techniques muséographiques
ICDAD	Comité international des arts décoratifs et du design
ICEE	Comité international pour les échanges d'expositions
ICethics	Comité international sur les dilemmes éthiques
ICFA	Comité international pour les musées et collections des beaux-arts
ICLCM	Comité international pour les musées littéraires
ICMAH	Comité international pour les musées et collections d'archéologie et d'histoire
ICME	Comité international pour les musées et collections d'ethnographie
ICMEMOHRI	Comité international des musées commémoratifs et des droits de l'Homme
ICMS	Comité international pour la sécurité dans les musées
ICOFOM	Comité international pour la muséologie
ICOMAM	Comité international des musées d'armes et d'histoire militaire
ICOM-CC	Comité international pour la conservation
ICOMON	Comité international pour les musées bancaires et monétaires
ICR	Comité international pour les musées régionaux
ICTOP	Comité international pour la formation du personnel
INTERCOM	Comité international pour la gestion des musées
MPR	Comité international pour le marketing et les relations publiques dans les musées
NATHIST	Comité international pour les musées et collections de sciences naturelles
UMAC	Comité international pour les musées et les collections universitaires